

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix Travail-Patrie

REGION DE L'ADAMAOUA

DEPARTEMENT DU DJEREM

COMMUNE DE TIBATI

B.P. 51 TIBATI



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

ADAMAOUA REGION

DJEREM DIVISION

TIBATI COUNCIL

P.O BOX 51

**DECISION MUNICIPALE N°011 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE L'AVIS D'APPEL
D'OFFRES N°003/AONO/MO/CIPM/C-TIB/2025 DU 04/02/2025 POUR LES TRAVAUX DE
CONSTRUCTION DE LA RECETTE MUNICIPALE**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE TIBATI,

Vu la Constitution ;
Vu le Décret N°2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu le Décret N° 2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation des Ministère des Marchés Publics ;
Vu le Décret N° 2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
Vu le Décret N° 2013/271 du 05 Aout 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2012/074 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marché Publics ;
Vu le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics et ses différents textes d'application ;
Vu le Décret N° 2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le Décret N° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu le Décret N° 0204/A/MINMAP/ du 03 juillet 2018 portant création des Commissions internes de passation des marchés auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;
Vu la décision N° 000208/CAB/MINMAP du 15 Mai 2024 portant Désignation des Présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics auprès de certaines Communes ;
Vu la Circulaire N° 003/CAB/PM du 18 Avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation et le contrôle des Marchés Publics ;
Vu la Circulaire N° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;
Vu la Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB DU 255 AVRIL 2022 Relative à l'Application du code Marchés Publics ;
Vu la Circulaire N° 000005/LC/MINMAPCAB du 26 DEC.2023 Relative à la mise en œuvre de la catégorisation des entreprises du secteur des Bâtiments et des Travaux Publics dans le cadre de la contractualisation des Marchés Publics ;
Vu la Circulaire N°00013995/C/MINFI du 31 Décembre 2024 portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des autres Entités Publiques pour l'Exercice 2025
Vu L'AVIS D'APPEL D'OFFRES N°003/AONO/MO/CIPM/C-TIB/2025 DU 04/02/2025 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA RECETTE MUNICIPALE.

DECIDE :

Article 1 : Les **ETS AMINCHI B.P TIBATI** sont attributaires du Marché relatif à L'APPEL D'OFFRES N°003/AONO/MO/CIPM/C-TIB/2025 DU 04/02/2025 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA RECETTE MUNICIPALE pour un montant de **39 499 179 FCFA** et un délai d'exécution de **04 mois**.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée dans le journal des marchés publics ou toute autre publication habilitée.

AMPLIATION

- DDMAP
- ARMP/AD
- DDDEPAT
- DDDDEVEL
- CIPM
- ETS AMINCHI
- AFFICHAGE /ARCHIVES

26 MARS 2025
FAIT à TIBATI LE
Le Maire (MO) :
Dahirou Amadou
Chevalier de l'Ordre du Mérite Camerounais

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix Travail-Patrie

REGION DE L'ADAMAOUA

DEPARTEMENT DU DJEREM

COMMUNE DE TIBATI

B.P. 51 TIBATI



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

ADAMAOUA REGION

DJEREM DIVISION

TIBATI COUNCIL

P.O BOX 51 TIBATI

**COMMUNIQUE N°011 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL
D'OFFRES N°003/AONO/MO/CIPM/C-TIB/2025 DU 04/02/2025 POUR LES TRAVAUX DE
CONSTRUCTION DE LA RECETTE MUNICIPALE DE TIBATI**

Financement : FONDS PROPRES

Le Maire de la Commune de Tibati porte à la connaissance du candidat ayant participé à l'Appel d'Offres dont l'objet est susmentionné que les **ETS AMINCHI** ont été déclaré attributaire du marché relatif à ladite Appel d'Offres pour un montant de **39 999 789 (TTC en FCFA)** et un délai d'exécution de **04 mois**.

L'Entreprise retenue est par conséquent invitée à bien vouloir prendre l'attache du Chef Service des Marchés pour la suite de la procédure.

AMPLIATIONS :

- DD/MAP
- DD/EPAT
- DDDDEVEL
- CIPM
- ETS AMINCHI
- AFFICHAGE /ARCHIVES

TIBATI, Le **26 MARS 2025**

LE MAIRE (Maitre d'Ouvrage)



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix Travail-Patrie

REGION DE L'ADAMAOUA

DEPARTEMENT DU DJEREM

COMMUNE DE TIBATI

SECRETARIAT GENERAL
B.P. 51 TIBATI



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

ADAMAWA REGION

DJEREM DIVISION

TIBATI COUNCIL

GENERAL SECRETARY OFFICE
P.O BOX 51 TIBATI

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE TIBATI
A
Monsieur DJAKARI YAOU, DIRECTEUR
GENERAL DES ETS AMINCHI B.P TIBATI

Objet : Travaux de Construction de la Recette Municipale de Tibati

Monsieur,

Vous avez bien voulu présenter une offre dans le cadre de l'Appel d'Offres N°003/AONO/MO/CIPM/C-TIB/2025 du 04/02/2025 Pour les Travaux de Construction de la Recette Municipale de Tibati.

Par décision N° 011, votre Entreprise a été retenue pour l'exécution du marché.

Vous voudrez bien prendre attache avec le Service Technique de la Mairie de Tibati, au plus tard le **15 AVR 2025** pour la finalisation du projet de la lettre commande, sous peine d'annulation de la décision d'attribution.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Tibati, le **26 MARS 2025**

LE MAITRE D'OUVRAGE/MOD



Dahirou Amadou
Chevalier de l'Ordre du Mérite Camerounais

Le Directeur Général
Djakari Yaou
NOTIFICATION

Je soussigné, _____ représentant de l'ETS AMINCHI,
agissant en qualité de *Directeur* Reconnaiss avoir reçu ce jour,
notification de la présente décision d'attribution n° 005.

Tibati, le **27 MARS 2025**

L'ATTRIBUTAIRE

- Ampliations :
- MINMAP
 - ARMP
 - CIPM
 - Autres



Le Directeur Général
Djakari Yaou